



## **ANNEXE II à la Convention de Bilan de Compétences**

### Déontologie

#### **ADRESSE**

188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE 94130 NOGENT SUR MARNE

#### **CONTACT**

**Evelyne Revellat, dirigeante**

**Adresse mail : [evelyne.revellat@kheprisante.fr](mailto:evelyne.revellat@kheprisante.fr)**

**Téléphone : 06 60 47 71 64**

Cette Déontologie s'inscrit dans la lignée du Code établi par la Chambre Syndicale des Centres de Bilan de Compétences.

« **Principes :**

**1 - Respect des personnes**

Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.

**2 - Clarification de la demande**

Clarifier les motivations à l'origine de la démarche et s'assurer du libre-arbitre de la personne.

**3 - Engagement réciproque**

Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre.

Etablir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable.

Contractualiser l'ensemble de la prestation.

**4 - Développement d'un processus d'accompagnement**

Amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix ».

« **Droits et devoirs du consultant**

**1 - Professionnalisme**

Entretenir sa veille professionnelle par un perfectionnement continu.

Mettre à jour ses méthodes, ses outils, et sa connaissance de l'environnement socio-économique.

**2 - Positionnement**

Être centré sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques, psychologiques.

**3 - Indépendance**

Se donner la possibilité de refuser des missions qui porteraient atteinte à l'indépendance professionnelle, que ce soit pour des raisons de compétence ou d'éthique.

Avoir conscience des limites de son champ d'intervention.

**4 - Confidentialité**

S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus.

**5 – Respect des organisations**

Prendre en compte les enjeux des organisations concernées.

**6 - Concurrence**

Observer les règles d'une concurrence loyale à l'égard de ses confrères.